Déclaration d'accessibilité

Version du 12 novembre 2026 · Traduction à titre informatif. Seule la version allemande fait foi.

Champ d'application

SavePaperwork pour SchuleVernetzt s'engage à rendre SchuleVernetzt accessible. La présente déclaration s'applique à l'application web SchuleVernetzt : l'espace d'administration de l'école, le portail des enseignants, le portail des parents, le lien de classe et l'écran du hall. La référence est constituée par les exigences de la directive (UE) 2016/2102, telle que transposée par les lois et règlements des Länder sur l'accessibilité, et donc par la norme EN 301 549 et les Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.1 au niveau AA.

État de conformité

SchuleVernetzt est **partiellement conforme** aux exigences mentionnées ci-dessus. Une évaluation complète par un organisme indépendant n'a pas encore eu lieu.

Contenus non accessibles

- Les documents au format PDF (tels que les bulletins et les exports) ne sont pas systématiquement balisés en tant que PDF accessibles.
- Les fichiers qu'une école téléverse (tels que les pièces jointes aux circulaires ou aux avis) relèvent de la responsabilité de l'école ; SchuleVernetzt n'en vérifie pas l'accessibilité.
- Les résultats d'une évaluation complète selon la norme EN 301 549 ne sont pas encore disponibles. Nous en ajouterons ici les conclusions, avec la date.

Établissement de la présente déclaration

La présente déclaration a été établie le 12 novembre 2026. Elle repose sur une auto-évaluation de SavePaperwork : utilisation au clavier, contraste, étiquetage des formulaires et des boutons, contrôles par sondage avec un lecteur d'écran. Elle est réexaminée à chaque évaluation et au moins une fois par an.

Retour d'information et contact

Avez-vous constaté des défauts d'accessibilité, ou avez-vous besoin d'un contenu dans un format accessible ? Écrivez à support@schulevernetzt.org. Nous répondons généralement dans un délai de deux semaines.

Procédure d'application

Si vous ne recevez pas de réponse satisfaisante à votre message, vous pouvez vous adresser à l'organisme chargé de l'application ou de la conciliation en matière d'accessibilité du Land de l'école, en Bavière par exemple l'Office du Land pour la numérisation, le haut débit et la cartographie (Landesamt für Digitalisierung, Breitband und Vermessung ; bitv@bayern.de). L'école vous indiquera quel organisme est compétent dans votre Land.